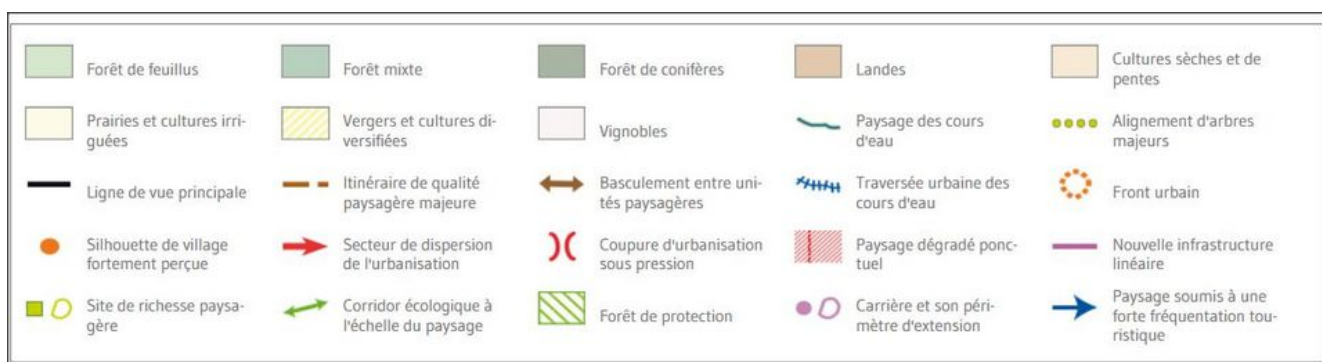


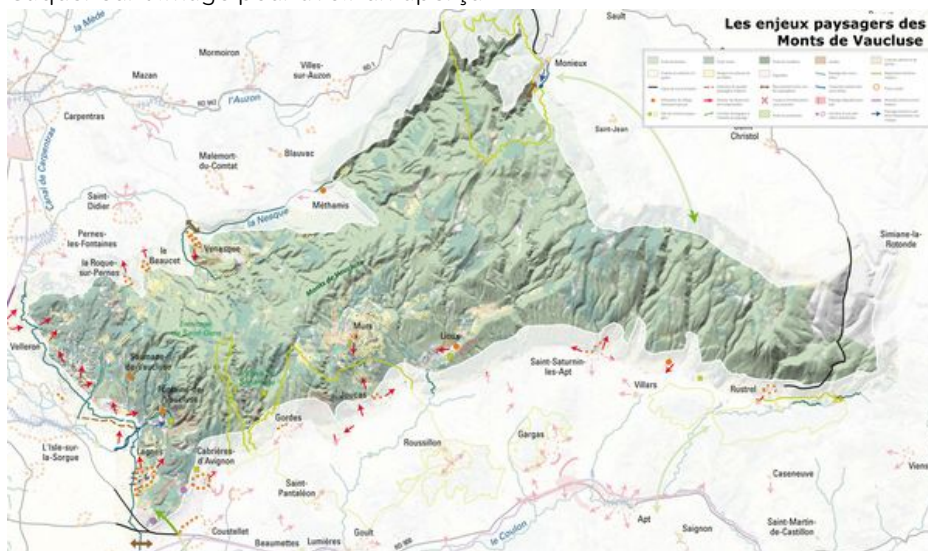
# Enjeux paysagers des Monts de Vaucluse

Un paysage à l'écart


Ce paysage semble se maintenir, sans pression particulière. Le relief et la faible accessibilité, le tiennent à l'écart de l'urbanisation et des fortes fréquentations. La gestion forestière est l'enjeu principal. La pression de l'urbanisation est sensible au pourtour de l'unité et aux abords de Murs.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



## Gérer durablement les grandes structures du paysage

 Un des principaux enjeux de cette unité concerne la gestion de la forêt et des garrigues, et leur protection contre l'incendie. Les ouvrages (pistes, coupures débroussaillées) parcourant le massif sont inscrits au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). La qualité et l'insertion paysagère des aménagements DFCI et des débroussailllements est un enjeu fort. L'entretien des

milieux ouverts par le pastoralisme est favorisé et soutenu par les collectivités territoriales. La réserve de biosphère Luberon-Lure, mise en place sur le périmètre du Parc Naturel dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO, concerne la zone sud de l'unité au titre des trois types d'aires : centrale, tampon et coopération.



Le maintien de terres agricoles constitue également un enjeu d'avenir : l'espace agricole est très limité et des zones autrefois cultivées s'embroussaillent et sont reconquises par la forêt. Des initiatives de mise en valeur du petit patrimoine (pierre sèche et moulins) ont été entreprises et peuvent être poursuivies.



Les chênes de Murs sont mentionnés dans le livre sur les arbres remarquables de Vaucluse comme un exemple d'association harmonieuse d'arbres avec un village : il s'agit de trois chênes pubescents exceptionnels à proximité immédiate du village.

## Valoriser les paysages fortement perçus



Ce territoire se caractérise par son caractère caché : aucune voie majeure ne le traverse ou même ne l'approche. Il est difficilement perceptible, excepté en vision lointaine, de l'extérieur.



Des itinéraires sont à préserver, comme la route de Fontaine-de-Vaucluse (D25) : par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords.



Le passage vers l'unité paysagère de l'Arc comtadin est marqué par un resserrement à l'aplomb du village de Venasque. Celui vers l'unité du plateau de Sault correspond au débouché des gorges de la Nesque. Ces lieux de basculement sont à ménager.

## Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets



La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec une autre structure paysagère majeure (cours d'eau, versant boisé) doit encourager à une prise en compte spécifique : comme à Lagnes avec les versants boisés et le passage du canal de Carpentras.



Les villages, tels Lioux, Fontaine-de-Vaucluse, ont jusqu'à présent pu maintenir l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette. Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.



L'étalement urbain est surtout présent au pourtour du massif et dans quelques secteurs limités comme entre Murs et Joucas. Dans les zones boisées, il augmente le risque incendie.



La source de Fontaine de Vaucluse, exurgence chantée par Pétrarque, fait l'objet de mythes et légendes innombrables, et représente un des sites les plus visités de la région. La mise en place d'une réflexion pour une procédure de type «opération grand site» pourrait être relancée pour gérer la fréquentation, le stationnement et réaménager le site. Globalement, cet espace des Monts de Vaucluse qui constitue un «entre deux» entre le Ventoux et le Luberon, territoires illustres et prisés, est resté à l'écart des grands circuits de fréquentation. Une démarche favorable à un développement touristique durable, très mesuré, est à promouvoir si l'on veut conserver «l'esprit des lieux». Le classement d'une partie de ce territoire dans les réserves de Biosphère du Mont Ventoux et du Luberon (programmes MAB) y contribuent.

## Préserver les sites de richesse paysagère ou

## écologique

■ 0 Les gorges de la Nesque constituent un site naturel grandiose. Ce site et ses abords ont été classés en 1998 au titre de la loi de 1930. Une partie des gorges est en outre intégrée à la zone centrale de la réserve de biosphère du Ventoux, les autres tronçons sont en zone de transition. Le site de Fontaine de Vaucluse est un site classé depuis 1922. L'abbaye de Sénanque est le monument majeur de cette unité, une des principales abbayes cisterciennes de Provence (XIIe). Elle témoigne du rôle important des moines dans la mise en valeur agricole de cette région au moyen-âge (drainage, défrichements etc.). Le site de l'abbaye avec la vallée de la Sénancole est classé depuis 2002. L'ermitage de Saint-Gens et sa source "miraculeuse" est également un site très fréquenté. Le site du village de Lioux et ses falaises offre un paysage remarquable. Le mur de la peste est une structure paysagère patrimoniale d'importance ; il s'agit d'un site inscrit sur les communes de Lagnes et Cabrières-d'Avignon.

↔ Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels doivent être maintenues, renforcées ou recrées : c'est le cas entre les Monts de Vaucluse et le Luberon au niveau de Lagnes et Robion.

## Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

Ce territoire est pour partie dans le PNR du Luberon et pour partie concerné par le projet de PNR du Mont-Ventoux.

● 0 Plusieurs carrières sont en activité. La maîtrise de leur développement, l'aménagement de leurs accès et abords, ainsi que leur future réhabilitation, sont à prendre en considération pour l'avenir des paysages. La carrière du Four à chaux à Lagnes est une exploitation importante, qui abrite des réserves exploitables. Elle s'inscrit actuellement dans les ondulations du relief, mais elle est dans un site très sensible et ses installations se signalent de loin. Une éventuelle extension de ce site dans l'avenir engendre des craintes quant à l'impact paysager qu'elle aurait.



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09